**Date d'édition :** 22/02/2023



# Référentiel de Paye



# 201973

Prime de fonction allouée aux personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense assurant l'intérim d'un chef d'équipe ou d'un ouvrier de catégorie supérieure à celle à laquelle ils appartiennent (soumise à retenue FSPOEIE)

### 1. Identification

Code BJ	201973
Libellé bulletin de Paie	PRIME DE FONCTION
Code PAY	1973
Libellé	Prime de fonction allouée aux personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense assurant l'intérim d'un chef d'équipe ou d'un ouvrier de catégorie supérieure à celle à laquelle ils appartiennent
Référence	201973
Libellé complémentaire	Prime de fonction en cas d'intérim d'un CE
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées -Défense (civils)
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/2017
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/06/2017
Date de fin de validité de la fiche	

## **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201973\_MINARM\_OE\_PRIME\_DE\_FONCTION\_INTERIM\_v1.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201973\_MINARM\_OE\_PRIME\_DE\_FONCTION\_INTERIM\_Annexe\_v1.pdf http://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX

Commentaire	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2016-1994 du 30 décembre 2016 relatif à certains éléments de rémunération des personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense	Articles 4 et 14	DEFH1637544D
Arrêté du 30 décembre 2016 portant application du décret n° 2016-1994 du 30 décembre 2016 relatif à certains éléments de rémunération des personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense	Article 6	DEFH1637583A
Instruction n° 318 du 16/03/2000 relative au rappel des droits et obligations des différentes catégories d'ouvriers de l'État employés par le ministère de la défense		

## 3. Conditions d'attribution

### 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

- O ODE non affilié
- O ODE réglementé affilié

**Date d'édition :** 22/02/2023

### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

La prime peut être versée à un ouvrier qui assure le remplacement d'un chef d'équipe ou d'un ouvrier de la catégorie supérieure.

### 3.5 Autres conditions

L'ouvrier peut bénéficier de la prime de fonction lorsque le remplacement est rendu nécessaire par l'intérêt ou la continuité du service. Une décision formelle d'intérim doit être établie par le chef d'établissement, sur demande du supérieur hiérarchique, qui mentionne le nom de l'agent assurant le remplacement, ainsi que la durée pendant laquelle il intervient.
Pendant cette durée, l'indemnité est due pour chaque jour de remplacement, et donc versée au titre des jours effectivement travaillés.

Le remplacement temporaire d'un chef d'équipe est possible uniquement dans les cas suivants:
- congé pour l'exercice d'un mandat électif incompatible avec la continuation du service ;
- congé parental ;

- congé sans salaire des ouvriers désirant élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus
- congés sans salaire des ouvriers désirant suivre leur conjoint :
- congé de maladie ordinaire, d'une durée minimale de 30 jours consécutifs, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé sans salaire (30 mois) et congé consécutif à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Le remplacement d'un ouvrier de la catégorie supérieure doit être exceptionnel, lié à des besoins techniques impératifs, d'une durée maximale de quatre mois. Il ne doit pas présenter un caractère régulier.

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

# 4. Incompatibilités

# 5. Modalités de liquidation

### 5.1 Expression métier

Le montant de la prime de fonction est fixé à :

- 25 euros par journée de remplacement effectif pour le remplacement temporaire d'un chef d'équipe (ou d'un chef d'équipe de

catégorie supérieure) ; - 15 euros par journée de remplacement effectif pour le remplacement temporaire d'un ouvrier d'une catégorie supérieure.

### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Pour les ouvriers assurant le remplacement d'un ouvrier de catégorie supérieure, la durée maximale de versement de la prime est de quatre mois, consécutifs ou non, sur une période de 12 mois de date à date.  Dans tous les cas, la durée de versement est la période de remplacement indiquée dans la décision d'intérim.

### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

**Date d'édition :** 22/02/2023

### 6. PAY

## **6.1 Information PAY: NEANT**

### 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1973	00	01MMAAAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	0000	9999999	2
Prime de fonction allouée aux personnels à statut ouvrier relevant du	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément non permanent

### Commentaires

numéro d'ordre obligatoire en cas de 2 types de remplacement le même mois

Code Taux 001 Taux journalier en millième remplacement temporaire d'un ouvrier chef d'équipe arrêté du 20 décembre 2016 article 6 Code Taux 002 Taux journalier en millième remplacement temporaire d'un ouvrier de catégorie supérieure arrêté du 20 décembre 2016 art 6 Donnée A: ne pas servir Donnée B: nombre de jours de remplacement exprimé en centièmes

### 6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui